



Règles pour l'hébergement sur le site diocésain



1 - Objet :

Le présent document a pour fonction de définir les règles et les usages que doivent respecter les diverses structures susceptibles d'être hébergées sur le serveur diocésain.

Ce document est révisable. Il est consultable en permanence sur le serveur diocésain.

2 - L'information contenue sur le serveur :

Le serveur du diocèse de Bourges est une vitrine du diocèse. A ce titre, les documents publiés doivent contenir des informations fiables, propres aux services, aux mouvements, aux paroisses et à leurs diverses composantes.

Cette vitrine doit être vivante : Mises à jour et enrichies régulièrement, les informations caduques doivent être supprimées.

3 - Responsabilités :




3.1- Juridique :

En tant que directeur de publication, la responsabilité juridique du serveur incombe au délégué épiscopal à l'information et à la communication (DEI).

Le site de tout service, mouvement ou paroisse est sous la responsabilité de son responsable.

L'auteur des pages est responsable comme auteur principal.

Sur chaque site doit figurer :

-  Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone du service, mouvement ou paroisse.
-  Le nom du responsable légal.
-  Le nom et le courriel de l'auteur des pages ou de la structure.

3.2- Editorial :

Les sites paroissiaux sont validés par le ou les curés des paroisses. Les sites des mouvements ou services sont validés par leur responsable départemental ou diocésain. Les sites des congrégations sont validés par le supérieur de la congrégation. La validation peut être déléguée à une personne nommée officiellement (avec lettre de mission) et déclarée à l'Internet diocésain.

3.3- Mot de passe :

Le mot de passe délivré pour publication est personnel et confidentiel, il garantit la responsabilité de l'émetteur.

4 - Contenu des documents publiés :

Aucune structure hébergée n'est autorisée à héberger sur ses pages un autre organisme quel qu'il soit.

Les pages à caractère commercial ou publicitaire sont interdites.

L'information doit respecter les lois en la matière notamment :

- ☐ Interdiction de toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre) : Loi 90-615 du 13 juillet 1990.
- ☐ Interdiction de toute forme d'incitation à la haine raciale : Loi 92-1336 du 16 décembre 1992.
- ☐ Respect de la loi sur les informations nominatives : Loi 78-17 du 6 janvier 1978.
- ☐ Le nom de famille et l'image d'une personne ne doivent pas figurer sur les pages web sans accord de cette personne ou de ses parents s'il est mineur.
- ☐ Respect du droit d'auteur : Loi du 3 juillet 1985, sur les textes mais aussi les logiciels, les images, la vidéo et le son.
- ☐ Respect du code de la propriété intellectuelle.
- ☐ Respect de la neutralité politique de l'Eglise et du diocèse.

Tout document téléchargeable à partir d'une page est considéré comme document publié sur le site et à ce titre doit respecter les règles ci-dessus. Le format utilisé doit être un standard (PDF, JPG, ...).

Aucun lien vers l'extérieur du serveur diocésain n'est autorisé en dehors des courriels.

5 - Droits des auteurs publiants sur le serveur :

Les auteurs autorisent l'usage de tout ou partie des documents publiés, dans un cadre non commercial.

6 - Charte graphique :

Il revient à chaque structure publiant des pages web sur le serveur de suivre la charte graphique mise en place par le diocèse.

Il conviendra d'autre part de respecter les recommandations suivantes, visant à permettre une lisibilité optimale du site :

Ecran : Utiliser un mode 1024 x 768 en 120 Ko maximum.

La taille des images directement chargées doit être limitée à 60 Ko. L'affichage d'images de plus grande taille se fera par une action volontaire du lecteur.

Navigation : L'information doit pouvoir être lue avec le minimum de déroulement (usage de liens internes).

Les logos sont autorisés comme signes distinctifs, mais ne peuvent se substituer à la signature du document.

7 - Zones réservées :

Certains répertoires sont protégés par mot de passe et accessibles uniquement à certains usagers.

La divulgation d'un mot de passe peut entraîner des sanctions hiérarchiques, juridiques et pénales.

8 - Sanctions :

Le non respect de la charte ou de la déontologie pratiquée dans l'Eglise peut entraîner la fermeture immédiate du site du service, mouvement ou paroisse sans préavis. Cette mesure pouvant s'accompagner de sanctions hiérarchiques, juridiques et pénales.